DOCUMENT Nº 34

Résolution sur le Liban et sur le processus de paix au Proche-Orient

L'Assemblée internationale des parlementaires de langue française réunie à Luxembourg du 08 au 10 juillet 1997,

sur proposition de sa Commission politique et de l'administration générale,

RAPPELLE la résolution adoptée par le Bureau de l'AIPLF le 21 novembre 1996 affirmant son soutien au Liban, le message du Secrétaire général parlementaire et sa précédente résolution lors des événements tragiques issus de l'agression israélienne dont le Liban a été victime en avril 1996,

RÉITÈRE son attachement à la souveraineté et à l'intégrité territoriale du Liban dans ses frontières internationalement reconnues,

RENOUVELLE son appui à la résolution 425 du Conseil de sécurité exigeant le retrait total des troupes israéliennes du Liban sud et de la Beka ouest,

FAIT SIENNE la résolution sur le processus de paix au Moyen-Orient adoptée par la VIe Assemblée régionale Afrique réunie à Nouakchott du 13 au 15 mai 1997 condamnant la politique du gouvernement israélien, notamment les implantations nouvelles dans les territoires arabes occupés, qui menace la paix et la sécurité dans la région,

SALUE les efforts renouvelés du gouvernement égyptien pour relancer le processus de paix en vue de réaliser une paix juste et durable,

SOUTIENT sans réserve les efforts déployés en vue d'une paix juste et globale dans la région du Proche-Orient basée sur les résolutions des Nations unies et sur les principes du droit international,

ASSURE le peuple libanais de la solidarité de l'AIPLF.

RECONNAÎT la place importante qu'occupe le Liban dans la promotion des valeurs francophones au sein du monde arabe, et souhaite que les appuis aux institutions d'enseignement francophones en terre libanaise soient intensifiés,

RECONNAÎT l'apport des Libanais au développement des échanges culturels et économiques dans l'aire francophone,

SE RÉJOUIT des progrès importants réalisés par le Liban dans la reconstruction de son infrastructure et de son économie nationale, et la réhabilitation de ses institutions démocratiques.